



APPEL A CANDIDATURES

RECRUTEMENT DE TROIS (03) ASSISTANTS TECHNIQUES EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DU TOURISME

LOT 01 : REGION VATOVAVY, poste basé à Ranomafana

LOT 02 : REGION ALAOTRA MANGORO, poste basé à Andasibe

LOT 03 : REGION ANALANJIROFO, poste basé à Sainte-Marie

Crédit IDA 69290

AMI N° C-137-PIC3/2024

Date de lancement : 19 juillet 2024

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
2. Les principales missions des Assistants Techniques en charge du développement du Tourisme auprès du projet PIC sont de : (i) contribuer à l'atteinte des objectifs du Volet Tourisme et ceux du projet PIC en général, (ii) Participer à la conception et la planification périodique ainsi que le suivi des activités du Volet, (iii) Assurer la mise en œuvre des activités du Volet Tourisme dans la Région d'intervention, (iv) Collecter les informations et données relatives aux indicateurs du Projet et les mettre à jour périodiquement, (v) Participer aux actions relatives au développement touristique au niveau régional et (vi) Assurer l'intégration des parties prenantes concernées sur toutes les activités à mener.
3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg.
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de recrutement de Consultant Individuel de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », 5ème édition (Septembre 2023) et ses mises à jour. Les trois (03) candidats jugés pertinents par région, après évaluation des dossiers, seront invités pour passer un entretien afin de les classer par ordre de qualification.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Le profil requis pour le poste repose sur les spécifications suivantes :
 - Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau Master 2 en tourisme ou autre domaine apparenté,
 - Avoir au moins cinq (05) ans d'expériences professionnelles probantes dans le domaine du tourisme,
 - Avoir de l'expérience en gestion et/ou promotion de destinations touristiques et/ou développement des offres en services/ produits touristiques,
 - Avoir une bonne connaissance du secteur tourisme de la région d'intervention et du contexte économique et social de la zone,
 - Maitriser le dialecte local et avoir une bonne capacité de communication avec les acteurs locaux,
 - Maitriser la langue française et la langue anglaise,
 - Maitriser des outils informatiques.

7. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail leur dossier de candidature, sous format PDF, composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec les références professionnelles, d'une copie certifiée de diplôme le plus élevé ainsi que les attestations de travail au plus tard le **02 août 2024** à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg.
8. L'objet du mail d'envoi doit porter **obligatoirement** la mention suivante « AMI C-137-PIC3-2024 –ASSISTANT TECHNIQUE VOLET TOURISME, en précisant **le lieu d'affectation choisi** ».

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 19 juillet 2024
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance